

AMUNDI INDEX SOLUTIONS
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B206810
(la « **Société** »)

**AVIS AUX ACTIONNAIRES DU COMPARTIMENT
AMUNDI GERMAN BUND DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF**
(ISIN : LU2572256829)

Les termes qui ne sont pas spécifiquement définis dans les présentes ont la même signification que dans les statuts de la Société (les « **Statuts** ») et dans le dernier prospectus de la Société (le « **Prospectus** »).

Luxembourg, le 23 mai 2025

Cher/Chère Actionnaire,

Le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») estime que la valeur des actifs nets du compartiment **AMUNDI GERMAN BUND DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF** (le « **Compartiment** ») est inférieure au niveau minimal requis pour que le Compartiment soit exploité de manière économiquement efficace et, conformément à l'article 28 des Statuts, le Conseil a décidé qu'il était dans l'intérêt des actionnaires du Compartiment (les « **Actionnaires** ») de liquider le Compartiment comme indiqué ci-dessous :

Code ISIN	Suspension du marché secondaire (à partir du jour ci-dessous inclus)	Suspension du Marché primaire	Début de la vente des investissements du Compartiment	Jour de liquidation (dernière clôture de la VL du jour ci-dessous)	Date de calcul de la Valeur liquidative finale
LU2572256829	24/06/2025	27/06/2025 après 18 h 00 HNEC	02/07/2025	07/07/2025	08/07/2025

Veillez noter que tous les frais ou coûts encourus dans le cadre de la liquidation seront à la charge de la Société de Gestion.

Le Conseil a décidé de suspendre la souscription, la conversion et le rachat d'actions au sein du Compartiment sur le Marché primaire à partir du 27 juin 2025 après l'heure indiquée dans le tableau ci-dessus. Les Actionnaires pourront donc continuer à demander le rachat sans frais de leurs actions conformément aux dispositions du Prospectus jusqu'à cette date.

Sur le Marché secondaire, le Conseil a décidé de radier les actions de toutes les bourses sur lesquelles elles sont cotées à partir du 23 juin 2025 après la clôture des bourses concernées.

Par conséquent, le dernier jour de négociation (achat/vente) des actions de ce Compartiment sur les bourses sur lesquelles elles sont cotées sera le 23 juin 2025 jusqu'à la clôture.

Pour les actions vendues sur toute bourse où le Compartiment est coté, la passation d'un ordre sur le Marché secondaire entraînera des coûts sur lesquels la Société de Gestion n'a aucune influence. Veillez noter que les Actions achetées sur le Marché secondaire ne peuvent

généralement pas être revendues directement à la Société. Par conséquent, les investisseurs opérant sur le Marché secondaire peuvent encourir des frais d'intermédiation et/ou de courtage et/ou de transaction sur leurs opérations, qui ne relèvent pas de la société de gestion. Ces investisseurs négocieront également à un prix qui reflète l'existence d'un écart acheteur-vendeur. Ces investisseurs sont invités à contacter leur courtier habituel pour de plus amples informations sur les frais de courtage qui peuvent s'appliquer à eux et sur les écarts acheteur-vendeur qu'ils sont susceptibles d'encourir.

À compter du 2 juillet 2025 et jusqu'au Jour de liquidation, le Compartiment vendra ses investissements. En conséquence, l'objectif, la politique et les restrictions d'investissement applicables au Compartiment ne seront plus respectés.

Enfin, le Conseil a décidé que tous les Actionnaires restants seront remboursés en un ou plusieurs versements à partir du 7 juillet 2025, à la Valeur liquidative finale du 7 juillet 2025 calculée le 8 juillet 2025.

Tout produit de la liquidation qui ne pourra pas être distribué aux Actionnaires sera déposé en leur nom auprès de la Caisse de consignation du Luxembourg.

Cette liquidation sera reflétée dans le Prospectus à la prochaine occasion.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Amundi Client Services aux coordonnées suivantes www.amundiETF.com/ « Contactez-nous ».

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Pour le Conseil.